

# Commune de **DOURIEZ**

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT

Montreuil-sur-Mer

DCM 2024-01/03

CANTON

*Auxi le Château*

SEANCE

Ordinaire

L'an 2023 et le 29 février à 17 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr PAILLART Karl.

Date de convocation et d'affichage : 22 février 2024

Secrétaire de séance : LEGRAND Marie-Christine.

Présents : Mr PAILLART Karl, Mme BAGIEU Maria-Pierre, Mme GRADEL Dominique, Mr FREMIOT Albert, Mme LEGRAND Marie-Christine Mr BRIAND Henri Mme COCHON Fabienne est arrivée à 18h40 n'a pas participé à la délibération sur la Loi APER.

Absents excusés : Mme MALDELAR Valérie, Mr DESOOMER Jean-Jacques.

Absente non excusée : Mme DEGORTER Bernadette.

### **Objet ouverture de crédits d'investissement poursuite sur l'année 2024 des opérations de 2023**

Monsieur le Maire expose :

1°) que jusqu'à l'adoption du budget de l'année suivante, le Conseil Municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite de ceux afférents au remboursement de la dette.

2°) que cette autorisation doit toutefois préciser le montant et l'affectation des crédits.

3°) qu'à ce jour, la poursuite des acquisitions et travaux d'investissement engagés en 2021 implique l'application de ce dispositif dans la limite 62 807.52 € décomposés comme suit :

Compte 2313 : 39 884.00€, compte 2315 : 13 365.00€, compte 2121 : 500.00€ ; compte 2151 : 500.00€, compte 21578 : 4 350.00€, compte 2182 : 500.00€, compte 2188 : 2 500.00€. soit un total de 61 599€.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-1 et L 2121-29,

Vu le budget primitif adopté le 04/04/2023,

Vu la décision modificative n°1 approuvée le 12 octobre 2023,

Le conseil municipal, cet exposé entendu et après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité des présents et représentés,

1°) d'autoriser le maire, en attente du vote du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus décrites dans la limite de 66 599€

2°) d'adresser ampliation de la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur Mer et à monsieur le Trésorier Montreuil sur Mer.

**Au registre sont les signatures.**

**Fait à Douriez  
Le 12/03/2024  
Le Maire  
PAILLART Karl**

**Certifié exécutoire par publication le 12/03/2024  
Et transmission au contrôle de légalité le 12/03/2024**